

Q. De sorte que sur 563 emprunteurs, tous, sauf 8, ont en tout ou en partie fait honneur à leurs obligations vis-à-vis de la commission?—R. C'est bien cela.

Q. Comme homme d'affaires, jugez-vous ces résultats comme satisfaisants?—R. Certainement.

Q. Je suppose, alors, qu'il va nous falloir prendre en considération le fait que l'agriculture a traversé une période difficile depuis une couple d'années?—R. Une période très difficile.

Q. Et vous pouvez espérer des résultats même meilleurs, je suppose, en temps ordinaire?—R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, nous comprenons que votre organisation est comme suit:—Le gouvernement d'Ontario a formé un organisme que l'on appelle la Commission de prêts sur les fermes?—R. La Commission de développement agricole.

Q. C'est là la commission dont vous êtes le président?—R. Oui.

Q. Cette commission reçoit directement des cultivateurs d'Ontario des demandes d'emprunt? Le plus fort prêt avancé est de \$12,000?—R. C'est bien cela.

Q. Quel est le prêt minimum que vous pouvez faire?—R. Il n'y a pas de minimum.

Q. Vous prêteriez \$50 à un homme s'il le demandait?—R. Ce ne serait pas pratique.

Q. Car les frais seraient trop élevés? En pratique, quels sont vos prêts les moins élevés?—R. Nous n'en avons pas plus d'une demi-douzaine au-dessous de \$1,000.

Q. Lorsqu'une demande est faite, je crois qu'elle est adressée directement à votre bureau à Toronto?—R. Oui, monsieur.

Q. De là, elle va à vos inspecteurs locaux?—R. Pourvu que l'on juge, d'après la demande, que les conditions permettent que l'on s'en occupe.

Q. La demande telle que faite doit être satisfaisante?—R. Oui.

Q. Est-ce que cette demande contient des renseignements sauf que l'homme a besoin d'argent?—R. Oui, elle contient des détails sur la ferme, les bâtiments, la situation, les chemins, sa distance des écoles et des églises, la nature du sol, la répartition des biens détenus en commun.

Q. La superficie en culture, en bois, et le reste?—R. Oui.

Q. Comment le requérant peut-il donner tous ces détails?—R. Il n'a qu'à répondre aux questions.

M. Hammell:

Q. Pourriez-vous mettre une de ces formules au dossier?—R. Je me ferais un plaisir d'acquiescer à cette demande, mais je n'en ai pas avec moi.

Q. Où le requérant se procure-t-il cette formule?—R. Il écrit probablement à l'association, ou en obtient une des divers représentants agricoles des différents comtés.

Q. S'il désire faire un emprunt, il écrit à la commission et s'il ne fournit pas les détails nécessaires, la commission lui adresse un questionnaire qu'il doit remplir?—R. Sur au delà de 5,000 demandes que nous avons reçues, dans neuf cas sur dix, l'emprunteur déclare dans sa première lettre qu'il a besoin d'un emprunt pour telle ou telle fin. Règle générale, ces premières lettres sont assez complètes pour que nous sachions si oui ou non il y a lieu de nous occuper du cas. Alors, nous lui écrivons une lettre détaillée et lui adressons un questionnaire que nous lui demandons de remplir et de retourner à notre bureau en même temps que les honoraires d'inspection, les documents concernant les assurances et tout autre renseignement nécessaire, tel que l'indique notre lettre.

Q. Puis, cette demande est envoyée à votre inspecteur local?—R. Non, la demande ne sort pas de notre bureau après qu'elle est reçue.